

SERVICE DES ANTIQUITÉS

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Caire, le 9 Juin 1934.

No. II-3/22.

Objet: Impression du Volume: Aniba.

Pièces jointes :-

R.N.D.

Mon Cher Collègue,

Nous acceptons les nouveaux prix de la Maison Sinsel et C°, pour l'exécution de vos planches d'Aniba, (format Om.28 X Om.34, tirage à 310 exemplaires), tels que vous avez bien voulu nous les communiquer par votre lettre du 31 Mai, aussi bien pour les planches en noir que pour les 4 planches en couleurs. Vous voudrez donc bien prier cette Maison de nous adresser directement un devis-contrat sur ces bases, établi en double exemplaire au nom de M. le Directeur Général du Service des Antiquités. Nous soumettrons ce devis à l'approbation du Secrétaire Financier du Ministère de l'Instruction Publique, et aussitôt que nous aurons reçu cette approbation, nous inviterons la Maison Sinsel & C°, à mettre en marche le travail. Mais j'insiste sur ce point : elle ne devra pas commencer le travail avant d'en avoir reçu de nous l'ordre écrit.

Cette Maison aura à livrer les planches en vrac, c'est à dire non assemblées, ni brochées ni cousues, à l'Imprimerie Schulze, qui les brochera elle-même à la fin de chacun de vos deux volumes de texte, et qui fera figurer sur sa facture le coût de cette brochure. A la Maison Sinsel nous n'aurons à payer que le prix de la gravure et de l'impression des planches.

Je pense que vous avez, entre temps, reçu notre lettre du 5 Juin courant, approuvant les conditions de la Maison Schulze pour l'impression du texte et que les *deux* volumes de votre important travail pourront voir le jour dans le courant de l'année 1935.

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL. P. I.

Monsieur le Prof. Dr. G. Steindorff
Schillerstr. 8, (Aegyptologisches Institut,
Leipzig, C.I., der Universität),
ALLEMAGNE.